LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN APPELLENT AUX CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DU G8 POUR ALLOUER DES FONDS ET PROMOUVOIR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DES EAUX TRANSFRONTALIERES POUR LE DEVELOPPEMENT, LA SECURITE ET LA PAIX.

LES EAUX TRANSFRONTALIERES ET LA SECURITE :

La gestion durable des ressources en eau est essentielle pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, la protection des écosystèmes et une stabilité sociale et politique dans le monde. L'eau est une cause possible de tensions mais aussi, et cela est plus important, une puissante source de coopération. Cependant, de nombreux conflits liés à l'eau ne sont pas encore résolus et la demande croissante sur des ressources limitées en eau douce augmente le risque de conflits futurs.

La gestion durable des 263 fleuves et lacs ou de plusieurs centaines d'aquifères transfrontaliers, dont les bassins englobent plus de la moitié des territoires et de la population mondiale, **est un défi majeur et est d'une importance stratégique pour le futur immédiat et lointain.** L'Afrique à elle seule possède 59 bassins transfrontaliers, ce qui représente 80% des ressources en eau superficielle de ce continent. La gestion de ces ressources, essentielles mais partagées, est cruciale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

La gestion durable des ressources en eau des bassins transfrontaliers, organisée dans la transparence et la participation,vise : a) plutôt que des revendications conflictuelles, un partage des bénéfices liés à l'eau entre les nations comme moyen d'un développement et une meilleure intégration économique régionale ; b) un équilibre entre les utilisations concurrentes des ressources des fleuves et des aquifères, en particulier entre les utilisations d'amont et d'aval ; c) la diminution de la pauvreté, la participation du public et un équilibre entre femmes et hommes, afin d'assurer un accès équitable à l'eau pour la vie ; d) la reconnaissance du rôle fondamental des écosystèmes d'eau douce afin de protéger la ressource et prévenir les risques naturels ; e) la protection des ressources en eau durant les guerres et leur réhabilitation une fois les conflits terminés ; f) l'amélioration des connaissances sur les causes des conflits générés par des rivalités d'utilisation de la ressource entre les différents usages et usagers et les réponses politiques potentielles à y apporter afin de les prévenir, ainsi que sur les problèmes environnementaux comme la pollution ; g) l'amélioration des compétences de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE).

Mais les accords internationaux et les moyens de coopération et d'aide au développement, consacrés aux bassins des rivières, lacs et aquifères transfrontaliers, sont actuellement insuffisants pour répondre à ces défis.

Une grande majorité des Etats n'a pas saisi l'occasion de reconfirmer leur engagement à coopérer dans le domaine des bassins transfrontaliers en n'intégrant pas cet objectif dans les conclusions du Sommet Mondial sur le Développement Durable (août 2002) ni dans la Déclaration Ministérielle du 3ème Forum Mondial de l'Eau (mars 2003).

Une plus forte volonté politique et des actions renforcées sont requises d'urgence, comme l'avait pourtant déjà affiché des déclarations antérieures, comme celles signées à Rio (1992), à Paris (1998), La Haye (2000) et à Bonn (2001).

LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU ET DES BASSINS TRANSFRONTALIERS :

Les ressources mondiales en eau douce, qui transcendent les limites politiques et administratives, doivent être partagées entre les individus, les secteurs économiques, les juridictions inter-Etat et entre nations souveraines, tout en respectant le besoin d'un environnement durable. **La mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) requiert une volonté politique et des engagements financiers à long terme.**

Ceci devrait inclure : a) l'élaboration et l'extension de nouvelles lois nationales sur l'eau qui instaurent ou renforcent la GIRE et les techniques de gestion par bassin ; b) la création et le renforcement d'organismes de bassin au niveau national et international ; c) l'adoption de conventions, traités, et/ou de déclarations internationales sur la gestion des eaux douces ; d) l'organisation de systèmes cohérents de monitoring, d'échange d'informations appropriées et la création des bases de données adéquates ; e) l'étude et l'application de schémas directeurs nationaux et régionaux sur l'eau ; et f) et la mise en place de systèmes de financement rationnels fondés sur les principes de cause commune et de solidarité dans les bassins.

POUR LES EAUX TRANSFRONTALIERES :
DES LOIS, DES INSTITUTIONS ET UNE MEILLEURE GOUVERNANCE :

La mise en place d'organismes de bassins transfrontaliers s'est révélée être un succès dans de nombreux bassins au niveau international et national, tels que pour le Rhin, le Lac Léman, les Grands Lacs et le St. Laurent, le Sénégal, le Mékong ou le Murray Darling par exemple, **mais beaucoup d'institutions de bassins transfrontaliers n'ont pas encore d'autorité, de capacités ou de ressources suffisantes. Pire encore, il n'y a aucune institution inter-Etat pour gérer l'eau dans la majorité des bassins transfrontaliers.**

La création à grande échelle ou le renforcement des organismes de bassin nécessaires pour améliorer la gouvernance et faciliter la participation des acteurs vont dans le sens des recommandations de la Communauté internationale pour élaborer une vision commune de la gestion de ces bassins.

PRINCIPES DIRECTEURS ET RECOMMANDATIONS :

Une plus forte volonté politique et des actions intégrées et pragmatiques, qui respectent la diversité culturelle et géographique, sont devenues urgentes, si l'on veut réduire la pauvreté et maintenir les écosystèmes.

Il faut souligner en particulier :

- Le partage des bénéfices : les discussions sur la coopération transfrontalière devraient être fondées sur la reconnaissance de l'interdépendance et souligner les grands bénéfices de la gestion intégrée par bassin de fleuve, lac et aquifère pour les Etats impliqués. La redistribution de ces bénéfices, partagés au niveau national, requiert des processus de participation des acteurs et d'intégration dans les stratégies de diminution de la pauvreté.

- L'environnement : l'importance de maintenir l'intégrité des écosystèmes des bassins doit être introduite dans les accords entre Etats. Des écosystèmes sains et fonctionnant correctement sont vitaux pour une alimentation en eau claire et sans danger et pour la prévention des risques. De plus, la biodiversité des fleuves et des lacs est un élément vital de la sécurité alimentaire dans de nombreux endroits du monde. Les objectifs bien intentionnés d'accès équitable à l'eau et de coopération resteront sans effet si les investissements ne sont pas réalisés dans la qualité des fleuves en tant que source d'eau tant pour les populations que pour les écosystèmes. Des mesures doivent être prises pour garantir des débits environnementaux permettant d'allouer l'eau en quantité suffisante pour maintenir en bonne santé les systèmes fluviaux, les estuaires et les zones côtières, pour le bien des individus et de l'environnement.

- La participation et le renforcement des institutions : il faut souligner la valeur et l'importance de l'implication des acteurs dans la prise de décision. La transparence et le partage des informations devraient aider ces acteurs à participer pleinement à l'élaboration de stratégies et d'accords dans les institutions de bassin de fleuves et d'aquifères. La sensibilisation et l'éducation, y compris la formation de médiateurs, devraient être renforcées afin de s'assurer que tous les acteurs savent répondre au défi du partage de l'eau.

- La législation : des conventions internationales et des lois nationales devraient devenir des outils plus puissants pour prévenir et résoudre les conflits transfrontaliers sur l'eau, et mettre en œuvre la gestion de la ressource et la protection de l'environnement. Il est nécessaire d'établir des accords de gestion intégrée et efficace entre tous les Etats pour chaque bassin de fleuve, lac ou aquifère transfrontalier. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour clarifier et renforcer la protection des systèmes aquatiques contre les conflits armés et les attaques terroristes.

- La facilitation et la médiation : l'accès a une possible médiation sur l'eau doit être assuré pour éviter les conflits ou les résoudre en collaboration avec les organismes de bassin, les gouvernements et autres acteurs concernés.

- L'aide financière : l'aide internationale doit promouvoir la coopération sur les bassins des fleuves et aquifères transfrontaliers, en finançant et facilitant la communication, et la création ou le renforcement d'institutions communes entre Etats et acteurs d'un même bassin. De nombreuses régions en développement ne possèdent aucune infrastructure pour collecter et échanger des données avec les pays voisins : l'engagement financier international est vital et devrait être accru.

  Un mécanisme de financement adapté devrait soutenir les actions liées d'une manière spécifique à la gestion des eaux transfrontalières partagées.

Si cinquante bassins de fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers sont identifiés comme prioritaires pour des raisons de sécurité au niveau international, et comme 2 millions de dollars sont nécessaires, chaque année pendant dix ans, pour établir des mécanismes et des institutions permanents, stables et fiables dans chacun d'eux, **l'investissement total serait de 1 milliard de dollars US**.

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SIGNATAIRES DEMANDENT AUX CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DU G8 DE FINANCER LE LONG PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION DE L'EAU AU NIVEAU TRANSFRONTALIER.

Le Conseil Mondial de l'Eau, la Croix Verte Internationale, le « Global Water Partnership », l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature), le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), le Secrétariat International de l'Eau, le Programme Solidarité Eau et le « World Wide Fund for Nature » (WWF), demandent aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis à Evian pour le Sommet du G8, de reconnaître la gestion des bassins des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers comme prioritaire et d'allouer 1 milliard de dollars pour les dix prochaines années, afin de financer la coopération entre Etats dans ce domaine stratégique.

Ce montant très réaliste représente moins d'un 1/1000 des centaines de milliards qui doivent être investis durant les dix prochaines années pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire et appliquer les décisions arrêtées à Johannesburg dans le domaine de l'eau.

Cet engagement est une condition préalable pour faire face avec succès à ce grand défi mondial.